

Paris, le 3 février 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir intégré dans votre dossier une ou plusieurs actions du compartiment **Amundi Index MSCI Emerging Markets SRI PAB**.

**Le 14 mars 2023, votre compartiment absorbera le compartiment Lyxor MSCI EM ESG Leaders Extra UCITS ETF\***, un compartiment de la SICAV Multi Units Luxembourg. Concrètement, cela signifie que votre compartiment recevra des actifs du compartiment Lyxor MSCI EM ESG Leaders Extra UCITS ETF, sans aucune modification des caractéristiques de votre compartiment ni du nombre d'actions que vous détenez actuellement.

Cette absorption purement administrative ne nécessite aucune démarche de votre part et les objectifs et les frais d'investissement restent inchangés.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « Avis aux actionnaires : Amundi Index MSCI Emerging Markets SRI PAB ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à l'adresse [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com).**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Arnaud Llinas

Directeur – ETF, Indexing & Smart Beta

**Amundi Index Solutions**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. de Luxembourg B206810

Luxembourg, le 3 février 2023

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES : Amundi Index MSCI Emerging Markets SRI PAB**

**Fusion proposée entre**  
**« Lyxor MSCI EM ESG Leaders Extra UCITS ETF\* (le « Compartiment absorbé »)**  
**et « Amundi Index MSCI Emerging Markets SRI PAB » (le « Compartiment absorbant »)**

**Vous recevez cet avis en tant qu'actionnaire du Compartiment absorbant. Veuillez noter que votre compartiment absorbe un autre compartiment par voie de fusion.**

Contenu du présent avis :

- **Lettre explicative** de la fusion proposée
- **Annexe I** : Calendrier de la fusion proposée

Cher/Chère Actionnaire,

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité de la gamme de produits et de l'évaluation de l'intérêt des clients, il a été décidé de procéder à la fusion de :

- (1) **Lyxor MSCI EM ESG Leaders Extra UCITS ETF\***, un compartiment de l'OPCVM-SICAV luxembourgeois **Multi Units Luxembourg**, dont le siège social est sis 9 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B115129 (le « **Compartiment absorbé** ») ;

et

- (2) **Amundi Index MSCI Emerging Markets SRI PAB**, un compartiment de l'OPCVM-SICAV luxembourgeois **Amundi Index Solutions** dans lequel vous détenez des actions (le « **Compartiment absorbant** ») ;

(la « **Fusion** »).

Cet avis est émis et vous est envoyé afin de vous fournir des informations appropriées et précises concernant cette Fusion, ainsi que pour vous permettre de porter un jugement éclairé sur l'impact que peut avoir la Fusion sur votre investissement.

Veillez noter que la Fusion sera traitée automatiquement à la date indiquée à l'Annexe I (la « **Date d'effet de la Fusion** »). Elle n'est pas soumise à votre approbation, vote ou consentement préalable.

Si vous ne souhaitez toutefois pas participer à la Fusion, vous pouvez demander le rachat ou la conversion de vos actions du Compartiment absorbant conformément au paragraphe B. du présent avis.

Veillez prendre le temps de lire les informations importantes ci-dessous. Pour toute question concernant cet avis ou la Fusion, veuillez contacter la société de gestion par courrier à l'adresse suivante :

Amundi Luxembourg S.A  
5, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.  
Avenue du Port 86C, boîte 320  
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

## **A. Impact de la Fusion sur les Actionnaires du Compartiment absorbant**

À la Date d'effet de la fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant. Les actionnaires du Compartiment absorbant devraient bénéficier de l'augmentation de la capacité d'investissement du Compartiment absorbant et des économies d'échelle que cette Fusion devrait permettre de réaliser.

À l'instar du Compartiment absorbant, le Compartiment absorbé est un compartiment d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois d'Amundi, soumis à des règles d'investissement générales essentiellement similaires à celles du Compartiment absorbant. Le cas échéant, le portefeuille du Compartiment absorbé sera ajusté avant la Fusion afin qu'aucun rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbant ne soit nécessaire avant ou après la Fusion.

Lors de la mise en œuvre de la Fusion, les actionnaires du Compartiment absorbant conserveront les mêmes actions du Compartiment absorbant qu'auparavant et il n'y aura aucun changement dans les droits attachés à ces actions. Les caractéristiques du Compartiment absorbant resteront les mêmes après la Date d'effet de la fusion et la mise en œuvre de la fusion n'affectera pas la structure de frais du Compartiment absorbant.

Il est toutefois conseillé aux Actionnaires de contacter un conseiller fiscal et de clarifier individuellement toutes les conséquences fiscales possibles de la Fusion.

## B. Modalités de la Fusion

Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modalités de cette Fusion ont le droit de racheter ou de convertir leurs actions à tout moment sans frais (hors commissions de rachat facturées par le Compartiment absorbant pour couvrir les commissions de désinvestissement et hors commissions acquises par le Compartiment absorbant afin d'éviter la dilution de l'investissement des actionnaires) dans un délai de 30 jours civils à compter de la date du présent avis.

**Toutefois, pour les classes d'actions UCITS ETF, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbant. Veuillez noter que les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment absorbant. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur, qui ne relève pas de la société de gestion du Compartiment absorbant. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.**

Un tel rachat serait soumis aux règles ordinaires d'imposition applicables aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

La Fusion s'appliquera à tous les actionnaires du Compartiment absorbant qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions dans le Compartiment absorbant conformément au présent paragraphe B.

Le coût de la Fusion sera entièrement supporté par la société de gestion du Compartiment absorbant.

## C. Documentation

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social du Compartiment absorbant pendant les heures de bureau normales :

- les modalités de la Fusion ;
- le dernier prospectus et DIC du Compartiment absorbant ;
- une copie du rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises ;
- une copie de la déclaration relative à la Fusion émise par le dépositaire de chacun des Compartiments absorbé et absorbant.

## ANNEXE I :

### Calendrier de la Fusion proposée

Événement	Date
Début de la Période de Rachat/Conversion	3 février 2023
Dernier jour pour demander le rachat ou la conversion sans frais pour les investisseurs du marché primaire/les classes d'actions non-ETF	7 mars 2023 à 14 h 00
Date d'effet de la Fusion*	14 mars 2023*

\* ou toute heure et date ultérieures qui peuvent être déterminées par le conseil d'administration du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant et notifiées par écrit aux actionnaires. Si les conseils d'administration approuvent une Date d'effet de la Fusion ultérieure, ils pourront également apporter les ajustements consécutifs aux autres éléments de cet horaire qu'ils jugent appropriés.